

Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Jeudi 20 octobre 2022
CNOSF, Paris 13^e

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au Sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives - DGESCO, MENJ
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général, - DGRH, MENJ
- Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente déléguée au sport, Conseil départemental du Tarn, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyenne du Groupe de l'EPS
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort s/Mer
- Monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, Sous-direction à l'action éducative, DGESCO
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Le Baléone (académie de la Corse)
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU
- Monsieur Julien GIRAUD, Représentant le SNEP/FSU
- Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE-Unsa

Etaient excusés :

- Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Madame Laurence VAGNIER, Cheffe de service, adjointe à la Directrice des sports
- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'académie, DASEN de l'Hérault
- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la F.F. de Danse, administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- M. ou Mme le représentant de la Fédération FCPE
- M. ou Mme le représentant de la Fédération PEEP

Ouverture par Monsieur Jean HUBAC, représentant le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, président

Monsieur Jean HUBAC ouvre la séance du conseil d'administration en précisant l'importance de renforcer la pratique physique et sportive de nos élèves. Cette pratique n'est pas suffisante, la crise sanitaire ayant eu des effets négatifs sur la sédentarité des jeunes. Le gouvernement a opéré une réelle prise de conscience afin de valoriser tout ce qui concerne l'activité physique des jeunes.

Monsieur HUBAC réaffirme également que le sport est une des finalités de l'école et représente un moyen de travailler un certain nombre de compétences associées à la performance sportive, à la dimension sport-santé, à la dimension environnementale et citoyenne ainsi qu'à la dimension psychosociale. Toutes les compétences contribuent à faire du jeune quelqu'un qui est en capacité de réussir dans sa scolarité et dans sa vie de manière générale. Les choses doivent être pensées de manière très articulées, à la fois en finalité et en moyen afin de remplir les autres finalités de l'école. A ce titre, Monsieur HUBAC rappelle les 3 axes structurants de la politique publique éducative que sont l'excellence, l'égalité (et la lutte contre les inégalités) et le bien-être. Le sport est concerné par chacune de ces dimensions et contribue à chacune de ces dimensions, à des titres divers mais complémentaires.

Monsieur HUBAC ajoute que le ministre de l'Éducation nationale a dit très clairement que le sport est quelque chose que l'école ne peut pas porter seule et qui doit s'enrichir de partenariats. L'UNSS est sans doute en l'occurrence un des meilleurs exemples de partenariats féconds qu'on est susceptible de nouer autour d'un objet politique au sens noble du terme. Tout ce qui est de nature partenariale a besoin d'être renforcé et développé.

Quelques dispositifs un peu emblématiques en cette rentrée viennent compléter des actions un peu plus pérennes. Les 30 minutes d'activité physique quotidienne, qui concernent le premier degré, correspondent à cette volonté de généralisation la pratique physique et sportive.

Les 2h de sport ou d'activité physique hebdomadaires en collèges sont expérimentées cette année.

Ces nouveaux dispositifs sont aussi des signaux très forts envoyés en faveur du sport.

Monsieur HUBAC conclut par les mots du président de la République relevant que le sport est un facteur et un vecteur d'épanouissement pour nos jeunes. La dimension sport plaisir est absolument essentielle à conserver et au-delà à développer. Il ne faut cependant pas oublier le levier d'émancipation, notamment pour certains élèves identifiés comme étant de futurs sportifs de haut niveau. Sans restreindre à la performance, il faut concevoir l'émancipation dans une acception très large et considérer que chaque enfant, chaque jeune a vocation à bénéficier de cette émancipation par le sport et l'UNSS est un acteur majeur des politiques publiques.

Monsieur OLIVIER GIRAULT, directeur national de l'UNSS, remercie Monsieur HUBAC pour l'introduction présentée ainsi que les membres pour leur présence. Le directeur formule le plaisir de retrouver tous les acteurs du sport scolaire au sein de cette instance.

Des enjeux sont notables lors de chacun des Conseils d'Administrations, les discussions et les points à l'ordre du jour d'aujourd'hui montrent bien les avancées.

Monsieur GIRAULT enchaîne sur la Journée Nationale du Sport Scolaire qui a été en plus de l'évènement parisien très bien relayée en territoire. Ensuite, le directeur souhaite féliciter tous ceux qui ont œuvré pour faire de cette rentrée 2022, la meilleure. Bien que des points soient à améliorer, nous sommes tous satisfaits de cette exceptionnelle rentrée en comparaison aux précédentes. Monsieur GIRAULT propose de développer le premier point de l'ordre du jour.

Monsieur Jean HUBAC annonce les différentes déclarations liminaires :

- **Madame Mélanie PELTIER pour les élus des AS,**
- **Monsieur Julien GIRAUD pour le SNEP-FSU,**
- **Monsieur David LELONG pour le SE-UNSA.**

1) Déclarations liminaires

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

Les élu-es des AS tiennent d'abord à remercier la DN UNSS pour le temps de travail préparatoire à cette instance qui a permis d'aborder et d'échanger sur plusieurs éléments.
Merci au CNOSF pour son accueil.

Nous voulons ensuite dire combien nous sommes satisfaits de démarrer une année sans contraintes pour les AS : pas de protocole sanitaire contraignant, pas de blocage sur les installations sportives. Nous sommes cependant vigilants en ce qui concerne les transports en bus au regard des problématiques du coût de l'énergie et du manque de chauffeurs. En effet, les rencontres ont déjà repris un peu partout sur le territoire ; il ne faudrait pas que certaines soient annulées à cause d'un manque de transporteurs ! Les temps forts que constituent les cross de district et départementaux doivent pouvoir avoir lieu partout.

Par ailleurs, il est inadmissible d'entendre ça et là que des président-es d'AS entravent le bon fonctionnement des AS et des rencontres. Des faits nous reviennent aux oreilles et même si nous ne les généralisons pas, il n'en reste pas moins qu'ils sont inacceptables.

Ainsi, l'organisation d'évènements symboliques tel que la JNSS nécessite pour la sécurité de toutes et tous et leur bon déroulement, la présence d'un nombre suffisant d'enseignant-es d'EPS / animateurs-animatrices d'AS. Or le refus de plusieurs chefs d'établissement de libérer leurs professeur-es d'EPS a eu pour conséquence l'annulation ou l'appauvrissement de ces manifestations.

Citons encore un chef d'établissement de lycée qui refuse que les élèves participent aux rencontres d'AS les mercredis après-midi sous prétexte qu'ils rateraient des cours. La dernière circulaire réglementaire stipule pourtant bien que : *« le chef d'établissement veille, en lien avec les enseignants d'EPS animateurs d'AS, à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités organisées dans le cadre du sport scolaire. La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. Les emplois du temps devront s'efforcer d'en tenir compte, ainsi que les conventions de stage pour les élèves licenciés »* [NS 2016-043 du 21/03/2016].

Les différentes réformes en lycées ont eu pour conséquence une captation toujours plus importante des mercredis après-midi. Les annonces gouvernementales sur les lycées professionnels laissent présager une nouvelle dégradation de la pratique physique pour les lycéen-nes avec le doublement de la période de stage ; sauf à garantir la libération des mercredis après-midi dans les conventions de stages. Il serait dommage de laisser sur le bord de la route une part de la jeunesse déjà éloignée des pratiques sportives et artistiques à l'horizon des JOP 2024.

Toutes les conditions doivent donc être mises en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux activités de l'AS. Une pratique régulière chaque semaine et des rencontres qui valorisent un engagement et des apprentissages sont indispensables pour faire face aux problématiques de santé publique.

De plus, au regard d'un contexte économique qui se tend et en particulier pour les élèves en situation financière précaire, un accès aux pratiques sportives et artistiques à un coût modéré s'avère de plus en plus essentiel !

Selon nous, les moyens financiers dédiés à des dispositifs tels que « 2 heures de sport au collège » devraient être reversés à l'UNSS car c'est bien le modèle du sport scolaire français qui garantit une offre de formation équitable partout sur le territoire avec un encadrement de haut niveau.

Pour rester dans le thème des moyens financiers, la commission de travail sur le « contrat licences » s'est réunie plusieurs fois l'an dernier. Elle a chiffré et émis des propositions. Les élu-es des AS insistent pour que le contrat licences soit revu à la baisse en ce qui concerne prioritairement les lycées avec un abaissement du paramètre de calcul du contrat. Nous souhaitons aussi que les AS puissent avoir le choix chaque année entre contrat accompagné ou contrat normal, ceci, dans l'intérêt de tous.

Par ailleurs, lors de la réunion de travail en amont du CA, la Direction Nationale de l'UNSS nous a informé(es) qu'un courrier en direction des collectivités territoriales avait été envoyé rappelant le caractère essentiel des

subventions pour le fonctionnement des services départementaux et régionaux de l'UNSS. Il n'en demeure pas moins que des chutes importantes des subventions sont constatées, pour exemple une baisse de 90% de la subvention du conseil régional d'IDF en deux ans ! Nous ne pouvons cependant pas avoir une vision globale du fait de la non tenue des instances réglementaires dans certaines académies depuis plusieurs années (quatre ans sans CRUNSS en Guadeloupe par exemple).

D'autre part, jusqu'à présent les services déconcentrés recevaient des crédits d'animation et les utilisaient pour faire vivre les projets locaux. Le fait de devoir proposer les actions en amont pour obtenir ces crédits entrave la fluidité de l'activité. Chaque service UNSS devrait pouvoir bénéficier d'un fonds de roulement à définir permettant une autonomie indispensable.

Pour finir, tous les fonctionnaires stagiaires exercent de nouveau leur AS sur l'ensemble de l'année et peuvent donc mesurer la richesse de ces moments avec les élèves. On ne peut qu'être scandalisé lorsque l'on entend que dans certaines académies, des temps de formation ont été placés sur les mercredis !

Nous vous remercions pour votre attention. Nous vous remercions de votre attention.

Les élu(e)s des AS

Monsieur Julien GIRAUD, représentant le S.N.E.P./ F.S.U.

Ce Conseil d'Administration de l'UNSS se tient dans un climat social explosif et revendicatif. Les différentes réformes entreprises à marche forcée par le gouvernement attaquent spécifiquement les personnes les plus fragiles sur le plan économique et social (réforme de l'assurance chômage et réforme des retraites). Ces réformes, lubies des politiques libérales depuis 50 ans, se déroulent, en plus, dans un contexte où les baisses d'impôts des entreprises les plus riches (suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, multiplication des niches fiscales, etc.) et l'absence d'une taxe sur les « super profits » alimentent un décalage important entre le pouvoir politique et la réalité des français-es. Les inégalités se creusent, les disparités économiques, sociales, environnementales n'ont jamais été aussi élevées dans le pays affichant fièrement « liberté, égalité, fraternité ». Le métier d'enseignant-e se paupérise malgré les contrevérités répétées du Ministre précédent : Un-e enseignant-e stagiaire débute aujourd'hui à 1500 euros, est éligible à la prime d'activité et, pour beaucoup d'entre elles et eux, se trouvent en difficulté pour trouver par exemple un logement en Ile de France. Il est un peu simple de s'étonner que le métier d'enseignant-e dans le public n'attire plus avec ces conditions salariales alors même que les conditions d'enseignement se dégradent aussi avec une augmentation du nombre d'élèves par classe, un accueil d'élèves à besoin particulier sans moyens et formations pour les accompagner dignement, des réformes du collège puis du lycée inopérantes, une réforme du lycée professionnel rêvée par le MEDEF, des installations sportives en nombre insuffisant et vieillissantes réquisitionnées parfois sur le temps scolaire par des associations, une diminution (ou suppression) des budgets pédagogiques pour les sorties, etc... Ce que le sociologue Debarbieux appelle « l'école de la défiance » (enquête pour l'Autonomie Solidarité Laïque parue cette semaine), c'est ce que nous vivons tous les jours. Elle est confortée par le dernier rapport de la DEPP qui montre que la moitié des enseignant-es ont un sentiment d'épuisement professionnel avec notamment une charge de travail supérieure aux autres cadres A de la fonction publique.

Nous avons bien compris l'objectif principal de ce gouvernement concernant l'enseignement en France : Privatiser tout ce qui peut l'être notamment pour les familles les plus aisées, les autres pourront toujours bénéficier d'une garderie avec « un adulte devant chaque élève ». Nous assistons à un séparatisme d'une partie de la population pilotée par le pouvoir politique, pourtant fer de lance dans la lutte contre ceux-ci. Les chiffres publiés par le Ministère suite à une injonction du Conseil d'Etat montrent des disparités très importantes d'IPS (Indice de positionnement social) entre les collèges publics et privés sous contrat alors même que ces derniers sont largement financés par la puissance publique notamment concernant les salaires des enseignant-es. Les négociations qui s'ouvrent sur le travail supplémentaire... pardon la « revalorisation » des enseignant-es ne peuvent passer à côté de ce constat de délitement de notre enseignement public, gage d'émancipation et d'une culture commune pour notre jeunesse, nos enfants. Tous et toutes les enseignant-es doivent être revalorisé-es sans contrepartie à leur juste valeur et investissement dans la société tout en affirmant la reconnaissance légitime de l'enseignant-e. Certains rêvent de remettre l'Eglise au centre du village, osons mettre l'Ecole au cœur de la cité.

L'enseignement de l'EPS et le sport scolaire ne sont pas épargnés par ce contexte si particulier : le retour sous une nouvelle appellation « 2 heures de sport » d'une ouverture vers le secteur privé de l'enseignement du « sport » (ce qui montre encore une fois une méconnaissance de ce qu'est l'EPS et oublie toutes les dynamiques du sport scolaire et de ses apports pourtant reconnus par les élèves et leurs familles). Cela fait 40 ans que les gouvernements, essentiellement issus de la droite de l'hémicycle, portent ce type d'expérimentation doublée d'une idéologie destructrice de l'EPS. Ce nouvel essai est une aberration sur plusieurs points :

- Une concurrence avec le sport scolaire notamment
- Une expérimentation dont personne ne veut, installée de force dans les académies avec une injonction aux personnels techniques et pédagogiques du ministère des sports pour la mise en œuvre ; ce qui ne se fait pas sans émoi chez elles et eux.
- Une contradiction entre l'objectif affiché d'amener à la pratique physique les élèves qui en sont les plus éloigné-es et la réalité de ce qui se met en place dans des collèges « volontaires » en « habillant » les dispositifs déjà existants comme les sections sportives scolaires ou options.

Si le gouvernement veut vraiment augmenter la pratique physique de tous les élèves, il n'y a qu'une voie : augmenter l'horaire EPS obligatoire et le porter à 4h pour toutes et tous tout au long de la scolarité ! Cette ambition, couplée à de bonnes conditions d'exercice du sport scolaire, est la seule à même de permettre à tous et toutes les élèves de France de suivre une Education Physique et Sportive de qualité et émancipatrice pour construire une culture commune.

La Réforme de la voie professionnelle engagée par la secrétaire d'Etat Carole Grandjean, sous double tutelle des ministères de l'Éducation nationale et du Travail faut-il le rappeler, va aussi être destructrice pour l'enseignement de l'EPS et l'animation du sport scolaire dans les lycées professionnels. Destruction du cadre national des formations et des horaires planchers pour les disciplines dont l'EPS, mainmise du patronat local sur les formations et leur contenu, multiplication des périodes de stage, libération du mercredi après-midi encore plus complexe, etc... C'est non seulement la mort de l'enseignement public en lycée professionnel mais aussi la mort du sport scolaire dans ces établissements. Pourquoi un-e élève (apprenti-e plutôt) s'inscrirait à l'Association Sportive de son lycée si elle ou il ne peut se rendre aux entraînements que la moitié de l'année et sans finalité de rencontres avec d'autres établissements ? Toutes les disciplines et le sport scolaire qui subsisteront, deviendront des supplétifs à la formation professionnelle et ce, dès 14 ans pour certain-es. Cette réforme qui fait l'unanimité contre elle et la réussite de la mobilisation de mardi dernier, qui a rassemblé l'ensemble des organisations syndicales, montre que les enseignant-es sont attaché-es à un enseignement professionnel public de qualité et émancipateur pour les élèves. Le gouvernement doit entendre, les classes moyennes et favorisées doivent comprendre l'enjeu destructeur de cette réforme touchant encore une fois majoritairement les classes populaires dont sont issu-es majoritairement les élèves du LP. Pour appuyer notre propos, nous citeront Jean-Paul DELAHAYE, ancien DGESCO, dans une tribune du *Monde* en septembre dernier s'adressant notamment aux responsables politiques : « *vous n'avez rien dit pour défendre l'enseignement général au LP. Ce sont les enfants des autres* ».

La réforme du lycée général n'est pas non plus sans conséquence sur l'animation du sport scolaire. La complexification des possibilités d'options et de spécialités amènent de plus en plus d'établissements à préempter le mercredi après-midi. En 2017, il y avait déjà 31% des lycées qui positionnaient des cours le mercredi après-midi. En 2021, le nombre de classes impactées a augmenté de 38,5% (et au passage ce nombre a augmenté de 58% en LP). Des académies se démarquent sur ce point avec des chiffres très inquiétants : 4 fois plus de classes à Aix-Marseille ont cours le mercredi après-midi, 2 fois plus à Créteil et 3 fois plus à Versailles. Il est important de souligner que nous assistons au même phénomène en collège, même s'il ne touche que 1% des établissements, avec davantage de classes qui ont cours le mercredi après-midi. Malgré cela, le sport scolaire est là et renaît après deux années de crise sanitaire ayant impacté le monde sportif dans son ensemble. Les chiffres de licencié-es en ce début d'année sont encourageants, la dynamique dans les AS est très importante, les élèves ont plaisir à participer et à se rencontrer, ce qui traduit une demande particulièrement forte de pratique physique, sportive et artistique qui semble devenir une évidence pour tout le monde.

Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour un point particulier sur les Gymnasiades. Nous ne pouvons que vous rappeler nos questionnements, nos positions, nos craintes concernant cet évènement. Oiseau de mauvais

augure à une époque, oracle aujourd'hui. C'est malheureusement souvent le cas pour notre organisation syndicale lorsque nous sommes confrontés à des « responsables » qui ne répondent qu'à un calendrier politique et carriériste. « Responsables » qui ne sont d'ailleurs pas présentes pour beaucoup et qui ne répondront jamais du fiasco qu'ont été les Gymnasiades sur le plan organisationnel. C'est une caractéristique prégnante aujourd'hui dans nos sphères dirigeantes : « Ce n'est pas un échec, c'est juste que ça n'a pas marché » comme dirait le président de la République. La fuite de responsabilité renforce la méfiance envers les décideurs et cet exemple dans notre secteur ne fera pas exception. Il nous revient maintenant de faire le bilan de « ce qui n'a pas marché ». Nous devons le faire le plus sincèrement possible pour éviter toute problématique de ce genre par la suite. En tant que co-administrateurs de l'UNSS et qu'organisation syndicale représentative de la profession, nous assumerons notre responsabilité de bilan et de transparence sur ces Gymnasiades.

S'agissant des questions diverses posées en amont de ce CA, nous remercions la direction nationale pour les réponses apportées. Nous demandons d'ailleurs que ces réponses soient ajoutées au diaporama de ce jour ou tout au moins au PV qui sera rédigé après cette instance.

Par ailleurs, nous regrettons vivement qu'aucun point de l'état financier de l'exercice en cours ne soit présenté aujourd'hui. En effet, nous avons été alertés ces tous derniers jours du non versement de la totalité des crédits d'animation attendus par les services régionaux. Certains services n'auraient reçu que 10% des sommes projetées. La nouvelle méthode de pilotage budgétaire met nos collègues cadres en territoire en grande difficulté et génère de fortes inquiétudes et incompréhensions. Comme cela leur a été dit au séminaire du mois d'août, en cas de difficultés financières, les services peuvent faire appel à la Direction Nationale pour abonder leur compte d'une somme évaluée par eux-mêmes. Si certains services ont pu bénéficier de ce dispositif, d'autres se retrouvent en difficulté au regard de leur activité et besoins habituels. Les raisons qui auraient été avancées seraient que l'UNSS serait en déficit de plusieurs millions à cette heure.... Dans ce contexte, il nous semble plus qu'urgent de clarifier les choses et de faire au plus vite un point des réalisations budgétaires et de retravailler avec les cadres les budgets et les bilans. Présenter dans les CRUNSS et/ou les CDUNSS des exercices déficitaires, même si le déficit était comblé par l'UNSS, n'engage pas les collectivités à maintenir ou augmenter les subventions qu'elles peuvent accorder jusqu'à présent. Nous vous mettons en garde sur le ressenti de nos collègues cadres et la démotivation qui pourraient s'en suivre dans un avenir très proche.

Enfin, sur un tout autre sujet, nous souhaitons avoir des réponses sur la situation de l'UNSS en Guyane avec un service régional qui fonctionne sans directeur depuis janvier 2022. En lien avec ce point nous n'avons toujours pas connaissance du résultat du mouvement des cadres en territoire. Le site national n'est pas à jour avec les noms de directrices et directeurs de certaines académies et départements alors même que certain-es apparaissent alors qu'ils ou elles ne sont parfois plus en poste depuis 2 ans (par ex : Bordeaux, Lille, Versailles). Quant aux nouveaux et nouvelles cadres, elles et ils y sont « absent-es ».

De la même manière, nous demandons un organigramme de la Direction Nationale avec les responsabilités de chacun-e et la répartition des dossiers. Nous avons assisté à une rotation importante ces derniers temps, beaucoup de personnes intégrant la DN de façon provisoire ou permanente. Il est important de pouvoir bien identifier les dossiers de chacun-e et de comprendre aussi les potentielles incidences sur le budget de l'UNSS notamment au niveau des salaires.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS pour le SE/UNSA :

Ce premier conseil d'administration de l'année scolaire nous permet d'établir un premier bilan de la rentrée. Globalement, le recul de la pandémie a été bénéfique pour les enseignants d'EPS, satisfaits et soulagés de pouvoir à nouveau exercer sur le terrain, délestés des contraintes sanitaires qui ont tant perturbé la profession ces deux dernières années. La pratique du sport scolaire en est forcément facilitée, car les AS sont désormais en mesure de fonctionner normalement.

Toutefois, le contexte politique et économique appelle à la vigilance. D'abord, la crise énergétique que nous vivons inquiète à juste titre les collègues qui se demandent dans quelles conditions ils pourront faire

pratiquer les élèves dans les gymnases cet hiver. Ensuite, le manque de chauffeurs a déjà des conséquences pour certaines AS qui ne peuvent se rendre sur les lieux de compétition. Enfin, la multiplication des dispositifs tournés vers la pratique sportive de nos élèves, si elle témoigne d'un intérêt renouvelé pour le sport à l'approche des prochains JOP, ne doit pas s'imposer au détriment de ce qui existe déjà mais n'est pas suffisamment mis en lumière, à l'image du sport scolaire. Le dispositif des deux heures supplémentaires de sport au collège, à l'égard duquel le SE-Unsa a déjà exprimé ses doutes, brouille les pistes mais aussi les fonctions, en permettant à des intervenants extérieurs d'animer ce temps de pratique, et aux PEPS de faire de même dans le cadre du cumul d'activités. Transformer les animateurs sportifs en PEPS et les PEPS en animateurs sportifs, avec le message en creux que les deux fonctions sont interchangeable, n'est pas le bon signal à envoyer à la profession. Il est grand temps pour le ministère de mettre fin à la confusion trop souvent établie entre le sport et l'éducation par le sport, telle que l'entend et la conçoit l'éducation physique et sportive. Cela conduit au paradoxe que c'est un hebdomadaire sportif, L'Equipe magazine, qui a récemment rendu hommage aux enseignants d'EPS, qui auraient été en droit d'attendre cette reconnaissance de leur employeur. Pour le sport scolaire, dont c'est déjà l'un des rôles de faire pratiquer les élèves autrement, cela pourrait constituer, à terme, une menace d'externalisation avec les dérives qu'elle peut entraîner, à l'image des alliances éducatives dans le 1er degré, qui mettent à mal le modèle qualitatif de l'Usep. Par ailleurs, ce dispositif ne réduira pas les inégalités entre les territoires, l'accès aux infrastructures, quand il y en a, n'étant pas garanti à tous les élèves. Même si le dispositif est, pour cette année, expérimental et ne touchera donc que quelques établissements, il convient d'être vigilant.

Le SE-Unsa, déplore aussi que, cette année encore, l'UNSS soit exclue du dispositif Pass'Sport, bien qu'il soit connu de tous, que l'achat d'une licence, pour certaines familles, puisse présenter des difficultés. La publication des indices de position sociale (IPS) des écoles et collèges pour l'année 2021-2022 n'a fait que le révéler au grand jour. Nous nous étions déjà appuyés sur ce paramètre pour proposer une nouvelle orientation au calcul du contrat-licences, dont nous espérons que la commission se réunira bientôt à nouveau.

Concernant les documents mis à disposition, nous remercions la direction nationale d'avoir accédé à notre requête d'un budget plus lisible en proposant une comptabilité analytique dans le cadre d'un exercice comptable collé à l'actualité de l'UNSS, du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Enfin, au sujet de la Gymnasiade, nous actons la proposition de la direction nationale de nous présenter lors de ce conseil d'administration un compte rendu chiffré et détaillé de l'événement. Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de faire les réponses à plusieurs voix. Concernant la crise énergétique, c'est une « menace générale », au sens où elle ne porte pas spécifiquement sur les activités de l'UNSS mais sur l'ensemble des dispositifs.

Sur le transport d'élèves d'une part et le coût du chauffage d'autre part : la question de l'accès aux gymnases, s'ils ne sont pas chauffés malgré des températures basses, interroge également. Ce sont des choses qui sont actuellement discutées avec les collectivités territoriales.

Pour information, des estimations du surcoût que cela allait occasionner ont déjà été menées par certaines collectivités. Cela se chiffre, par région, à plusieurs dizaines de milliers d'euro.

Le traitement apporté sera général et pas spécifiquement lié à l'UNSS. Les inquiétudes sont très compréhensibles.

Concernant la question des 2 heures de sports, le dispositif est en expérimentation, il n'y a pas d'intention malveillante qui consisterait à livrer au privé ou à dénaturer une quelconque mission des intervenants. L'objectif est que l'on assure un suivi. Monsieur HUBAC prie d'excuser l'absence de la direction des sports. La direction des sports et la DGESCO assurent un suivi très fin de l'expérimentation. Des enseignements en seront tirés à l'issue.

On ne souhaite pas fragiliser ni l'EPS ni les AS ni l'UNSS de leur substance, mais plutôt aller vers une vraie complémentarité afin d'identifier ce qui permettrait un accès plus important aux activités sportives pour les élèves. En tout cas, c'est bien cette ambition qui est souhaitée.

Concernant la question sur les présidents d'AS, nous n'avons pas de réelles informations sur ce sujet. Cependant, l'ambition depuis la crise sanitaire est de s'inscrire dans la continuité pédagogique et surtout celle due à l'enseignement.

Dans cette optique de préservation des enseignements, les chefs d'établissement cherchent au maximum à préserver des créneaux pour l'AS qui permettent à tous les élèves d'y accéder, même si, parfois, il peut être compliqué que tous les élèves puissent avoir le même créneau.

A la question concernant l'organigramme fonctionnel nominatif de la direction nationale, Monsieur HUBAC souhaite également que celui-ci soit effectif dans les meilleurs délais.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, précise que l'organigramme est en cours de préparation.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, annonce que cet organigramme réunira l'ensemble des acteurs de la structure. Il y a eu de nombreuses arrivées et tout cela va être très rapidement précisé, dès la fin des recrutements des 2 nouveaux Directeurs nationaux adjoints.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, ajoute, pour répondre à la question des stagiaires, qu'il est inscrit dans les textes que les professeurs d'EPS stagiaires avaient bien 3h d'AS dans leur service. Il faut tenir compte de la formation statutaire, qui reste prioritaire, y compris quand elle se déroule pendant un temps d'enseignement ou d'animation de l'AS par le professeur stagiaire.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, émet des remarques sur le fond et sur la forme. Sur le fond, la question sur la continuité pédagogique et sur les journées de formation des stagiaires en EPS. Concernant la journée nationale sport scolaire, les freins viennent également de partout, de certains chefs d'établissement mais également de certains enseignants qui n'ont pas appréhendé cette opération comme un temps fort de l'AS.

Sur la forme, il y a un sentiment que les choses ne se sont pas déroulées dans l'ordre. Des éléments ont été exposés dans le préambule sans écouter les requêtes des déclarations liminaires.

Commencer un conseil d'administration de l'UNSS par la présentation des 2 heures de sport au collège est pour le moins discutable.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, rappelle que l'on répond rapidement à certains points comme aux questions diverses en amont pour ne pas alourdir le conseil d'administration, comme la chute des subventions sur les territoires, la non tenue de certaines instances comme en Guadeloupe, en Guyane, sujets qui ne sont pas uniquement dépendants de la direction nationale.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, précise qu'il est en droit de présenter le contexte général du sport scolaire avant les déclarations liminaires. Il propose que l'on passe à l'ordre du jour

II) Mise à l'approbation du PV du CA du 12 mai 2022

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, soumet l'approbation du procès-verbal du 12 mai 2022 et propose d'y joindre la question diverse ainsi que la réponse en annexe au présent document.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait la remarque d'une mauvaise formulation page 11 au 3e paragraphe.

« L'ensemble des comptes augmentés de 3,5 Millions d'euros et celle des districts de 4,1 Millions d'euros ». La phrase écrite ainsi laisse augurer que les districts ont aussi augmenté de 4,1 Millions d'euros.

Madame COURTET modifiera en ce sens, mais très clairement sur le bilan, on voit une augmentation de la trésorerie, puisqu'auparavant les districts n'étaient pas intégrés.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, annonce que l'on va pouvoir soumettre le procès-verbal au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, tenant compte de la modification à venir.

Madame COURTET précise qu'il n'y aura pas d'autre vote aujourd'hui.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de passer au second sujet.

III) Point Gymnasiade 2022

Monsieur Christophe LUCZAK, Directeur national adjoint UNSS, présente le bilan « Gymnasiade 2022 » en s'appuyant sur un diaporama qui sera envoyé aux membres, à l'issue de la réunion du Conseil d'administration : la mise en perspective du contexte, l'impact très fort du territoire normand de par l'engagement des collectivités, de la communauté éducative et de la présence d'athlètes français issus de l'ensemble de l'hexagone et des DOM.

Sur le sportif, 17 sports et 3 para-sports, c'est la première fois dans l'histoire d'une Gymnasiade que sont regroupés autant de sports et surtout pour la première fois l'intégration d'athlètes en situation de handicap. 3191 participants, chiffre officiel, 62 pays présents, jamais dans l'histoire de la Gymnasiade, il n'y a eu autant de pays participants à cet événement. La situation de l'Ukraine et le positionnement de l'ISF seront également évoqués.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, évoque les propos liminaires relatifs à l'échec de la Gymnasiade et à un manque de transparence. Tous n'étaient pas présents car le sujet a été porté sur toutes les instances lors de points étapes montrant justement la volonté de transparence de la Direction nationale sur ce sujet.

Monsieur LUCZAK reprend la présentation du bilan en commençant par le contexte. La candidature date de 2017, bien que la Direction nationale entre temps connaisse des changements, la France est choisie pour organiser la Gymnasiade en 2019 à Zagreb.

A cette époque, un budget de 17 M d'euro est envisagé mais la phase COVID a quelque peu freiné l'élan comme dans l'ensemble du monde sportif.

En mars 2020, le rapport du leader international de l'audit, de la fiscalité et du conseil Mazars, demandé par les services du Premier Ministre, recommande une organisation fonctionnelle solide et un budget à la hauteur des ambitions. Pour aller à l'essentiel en janvier 2022, il a fallu pallier à de nombreux problèmes dont celui des appels d'offres qui n'avaient pas été passés dans les temps ainsi qu'à une réduction budgétaire de moitié votée en Assemblée Générale de l'UNSS.

Le contrat entre l'ISF et l'UNSS a été signé le 21 octobre 2021, soit moins de 6 mois avant l'évènement.

Sans faire de comparaison, le contrat pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a été signé le 13 septembre 2017.

Cette 19^{ème} édition de la Gymnasiade est, selon la fédération internationale du sport scolaire, annoncée comme l'évènement le plus fort dans l'histoire du sport scolaire mondial et ce, dans un contexte sanitaire tendu.

Ensuite, la non-participation de la Russie et de la Biélorussie ont été annoncées et l'aspect sécuritaire de la manifestation s'est révélé bien plus exigeant.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, précise qu'à l'écoute des propos liminaires, à la vue des éléments relevant de l'aspect financier et de ceux relatifs aux transports, impactés par des organisations sportives aussi distantes les unes des autres, l'UNSS a livré coûte que coûte l'évènement pour lequel la fédération était engagée. La crise des transports déjà effective n'a fait qu'impacter un budget qui, d'avance, n'aurait dû, ni pu être réalisé en tant que tel.

Monsieur LUCZAK poursuit la présentation et précise aux membres du conseil d'administration que la prise en charge des délégations débute dès leur arrivée sur le territoire français, donc dans les aéroports ou gares d'Ile-de-France.

De plus, l'organisation sur tout le territoire normand des 17 manifestations sportives a entraîné des discussions, contrats, conventions avec l'ensemble des collectivités, amenant une demande d'attractivité de chacun.

Rappelons que l'ensemble du programme s'est tenu sur une semaine en plus des compétitions sportives de haut niveau et de la journée culturelle. Il faut ajouter les différentes cérémonies, temps forts de convivialité

et de conférences prévues dans le cahier des charges d'une Gymnasiade. Le Village de nos partenaires installé proche « des planches de Deauville » a attiré de nombreux passants.

A noter que l'ISF a tenu à greffer son assemblée générale, qui a été gérée par ses soins.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, informe que cette Assemblée générale n'a été ni organisée ni financée par l'UNSS, grâce au soutien fort de la DGESCO, dont le coût approximatif était de 100 000 euros, malgré les demandes insistantes de l'ISF.

Monsieur LUCZAK continue et montre la participation massive des pays africains avec une pensée pour les pays du sud qui sont en développement avec des propositions de coopérations bilatérales.

Il est mis en avant également les 102 arbitres UNSS qui ont officié, issus du programme « Vers une Génération Responsable », force de notre fédération. Nous avons soutenu ce programme car effectivement il n'apparaît pas dans le cahier des charges de l'ISF. De nombreuses compétitions ont été encadrées par nos Jeunes Arbitres et Jeunes Juges qui, pour certains, ont obtenu des validations internationales. Ces Jeunes ont été encadrés par les membres des commissions techniques mises en place pour chaque sport. De nombreux membres des commissions mixtes nationales (CMN), enseignants d'EPS et de nombreux délégués techniques UNSS ont permis le bon fonctionnement des épreuves. A noter également l'investissement des enseignants du territoire normand et des élèves des formations spécifiques comme la sécurité par exemple, qui ont fait partie des différentes organisations inhérentes à l'évènement.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, précise qu'au 12 janvier 2022, nous n'avions pas ou trop peu d'enseignants mis à disposition, c'est un élément de contexte qui montre qu'il a fallu déminer de nombreux sujets à quelques mois de l'évènement, rencontrer nos partenaires et expliquer. *In fine*, Madame la Rectrice a été coopérative de même que la Mairie de Deauville. Qu'ils en soient également remerciés.

Monsieur LUCZAK expose dans un document que chacun peut consulter l'ensemble des résultats et informe que cette compétition rassemble de jeunes athlètes de 15 à 18 ans. Il est à noter qu'en 2009, lors de la Gymnasiade de Doha au Qatar, un certain Kevin Mayer et un certain Pierre-Ambroise Boss étaient dans la délégation française. Ces générations ont poursuivi leur chemin jusqu'à l'excellence pour certains. L'équipe de France UNSS prend la première place en nombre de médailles lors de la Gymnasiade normande, nous pouvons en être fiers.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, souhaite féliciter également les Directeurs nationaux adjoints qui ont pris en charge la coordination sportive et les conventions signées avec les fédérations. Cela constitue une articulation intelligente qui a renforcé les liens et permet un vrai travail en commun.

Monsieur LUCZAK évoque l'aspect logistique : plus de 100 cars, 70 000 repas dont 48 000 pris au cœur du village à Deauville, les autres sur les espaces de compétitions, 38 000 nuitées. Cela donne l'ampleur de l'évènement.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, informe de la difficulté inhérente au transport qu'il a fallu gérer. Nous remercions encore le Préfet du Calvados pour son soutien.

Nous avons dû régler des problèmes sur place comme le sujet de la sécurité, la coordination des préfectures de chaque département.

Très peu, proche de l'évènement, pensaient que nous réussirions cette aventure.

L'enjeu ne se situait pas seulement au niveau national, mais aussi au niveau international et cela sera plus évident lorsque nous parlerons par la suite de diplomatie avec l'Ukraine.

Monsieur LUCZAK fait un point sur la communication de l'évènement, avec notamment des revues de presse, des réseaux sociaux, des différents supports médias, télévisions et radios. De grands médias se sont mobilisés autour de la manifestation. Enfin, il est présenté une diapositive des différents réseaux sociaux les plus influents : Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, TikTok et YouTube avec pour chacun la cible. Cela représente une vraie valorisation.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, remarque qu'il est difficile de comparer tous ces chiffres avec ceux d'une compétition internationale fédérale ou

Olympique qui se déroulerait sur notre territoire. Ces compétitions sont connues et largement médiatisées. Un championnat scolaire intéresse le scolaire, élèves, enseignants. De plus, il n'y a pas eu d'affiche ou autres moyens pour sensibiliser les élèves. Personne de l'établissement n'a entendu parler de la Gymnasiade. Aucune communication auprès des AS n'a été prévue outre les enseignants du territoire normand. De même, les collectivités ont également regretté ce manque au regard des subventions octroyées. De fait, Monsieur LESNÉ ne considère pas que cet évènement ait été une réussite.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, précise qu'il n'est pas juste de comparer les Jeux Olympiques à la Gymnasiade, nous ne sommes pas sur des bases économiques identiques. Nous parlons d'un évènement lucratif qui génère de la billetterie. En revanche, nous pouvons retenir l'intérêt qu'a suscité notre évènement auprès de nos partenaires fédéraux. Il y a encore un gros travail à enclencher mais nous avons amorcé cette évolution.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, précise que le public cible de la communication de l'UNSS est les élèves. De plus, pour l'avenir il serait nécessaire que ces évènements soient validés par les instances de l'UNSS avant toute chose. Notre objectif est de développer la pratique physique d'un maximum d'enfants.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, sans ouvrir à nouveau le débat, montre que l'UNSS a des indicateurs qui mesurent l'impact de l'évènement. Si l'on souhaite que cela reste en mémoire, il faut un travail d'accompagnement des élèves par les professeurs ou les animateurs d'AS.

Monsieur LECAMP regrette le fait que le projet initial des Gymnasiades territoriales n'est pu se réaliser. Cela aurait contribué à communiquer sur l'évènement.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, souhaite que la présentation se poursuive, notamment sur les partenaires. Il évoque également la remarque qu'il avait faite dès son arrivée à l'UNSS, à savoir s'il était interdit pour la structure de solliciter des partenaires. Le directeur note également que la ligne des partenariats fixée sur le budget prévisionnel est loin d'atteindre les objectifs initiaux. L'UNSS doit être accompagnée et un gros travail dans ce domaine est encore à effectuer, notamment dans une période où les subventions baissent et que les prix sont à la hausse. Il faudra pallier ce manque à gagner.

Monsieur LUCZAK poursuit la présentation par l'impact économique et l'impact sociétal. L'UNSS a dû travailler avec des cabinets spécialisés où des jeunes lycéens ont été initiés à ces méthodes d'évaluation, notamment avec des jeunes issus des filières des métiers du sport. Huit élèves du lycée Sorel de Honfleur accompagnés du cabinet Pluricité ont participé à mesurer l'impact de la Gymnasiade. Il est question d'intégrer ces jeunes sur d'autres travaux comme ceux du PNDSS 2024-2028 en préparation.

Concernant l'impact économique, la restauration, l'hébergement, l'achat textile, l'achat et la location de matériel sportif ainsi que les transports sont les grands postes de dépenses. Dans le financement de cet évènement, la part des collectivités territoriales et la part du financement privé ont été extrêmement réduites, tout le reste étant des financements de l'État.

Dans la mesure du possible, les prestataires locaux ont été sollicités.

In fine, l'impact global économique de l'évènement est à mettre en perspective, avec le budget de l'évènement.

Il ressort de l'enquête concernant l'impact global, par exemple, que 73% des athlètes considèrent qu'il y a davantage de visibilité dans leur sport en participant à cet évènement. De même, 89% des spectateurs ont répondu à l'enquête. Des chiffres qui nous parlent en termes de valeurs et d'identité fédérale, 89% des athlètes, donc des élèves, des lycéens, considèrent s'être davantage ouverts aux autres durant la Gymnasiade.

Nous sommes sur des données qui permettent un bilan fiable.

Cet évènement peut susciter des envies de poursuite ou d'entrée dans l'activité sportive, c'est une bonne chose à deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les jeunes officiels qui ont été formés et mis à disposition pour officier sur cet évènement sont montés en compétences de par le niveau de compétition et ont vécu une expérience extraordinaire. Ces jeunes sont issus de tous les territoires, y compris ceux ultramarins.

Monsieur Emmanuel LESNE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, trouve toute cette présentation très intéressante et très fournie mais dit rester avec l'impression d'être passé totalement à côté de l'évènement des athlètes, des délégations. Lorsque les Jeux ont été attribués à Paris, le ministère a lancé l'opération « génération 2024 » dans tous les établissements et cela, personne ne peut l'ignorer. Concernant la Gymnasiade, rien n'a été annoncé. Des mini-gymnasiades devaient être lancées en amont de cet évènement international. Quelque chose a été loupé à ce niveau-là.

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, comprend que globalement les administrateurs sont plutôt satisfaits du travail de confiance délivré et du travail collectif réalisé au bénéfice des licenciés. Les administrateurs en sont vivement remerciés.

Madame COURTET espère ne pas se tromper mais comprend que l'expérience a marqué et a laissé des traces. Le bilan fait ce jour, montre que, si l'organisation est mieux appréhendée, on pourrait imaginer à nouveau, dans des années futures, un évènement international où tous les acteurs de l'UNSS seraient embarqués.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait part d'un sentiment de frustration à l'écoute de toutes ces notes et de tous ces chiffres. Effectivement, on aurait pu faire mieux et fédérer plus au sein de la structure UNSS.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, conclut que l'on aurait pu faire mieux mais maintenant il est plus constructif de se tourner vers l'avenir.

Monsieur LUCZAK continue la présentation. Il rappelle la mise en avant de la mixité proche de la parité.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, ajoute qu'il faut garder une vigilance dans l'observation des chiffres relatifs à la pratique physique des filles. Cependant les chiffres restent encore alarmants au niveau du lycée. En revanche, il est important de confirmer que l'UNSS est l'une des meilleures élèves parmi les fédérations sportives sur le ratio mixité.

Monsieur LUCZAK poursuit sur l'implication des jeunes reporters de notre programme « Vers une génération responsable » qui ont assuré la production locale de l'information et ont pu travailler avec des professionnels et des enseignants spécialistes qui ont assuré l'accompagnement et la formation de ces jeunes. Des journaux télévisés ont été produits, à raison d'un part jour. Cela a permis une réelle mise en situation.

Concernant les sites de compétitions, 9000 scolaires se sont inscrits pour suivre les épreuves, tous les lieux n'ont pas été appréhendés de la même façon car se déplacer, engendre des moyens locaux que tous n'ont pas eu.

Au niveau des actions autour du développement durable, nous avons un cahier des charges précis, ainsi qu'un programme éducatif et de sensibilisation à destination des athlètes sous forme de conférence avec de grands intervenants et autres ateliers éducatifs. Nous avons également impliqué nos jeunes écoresponsables formés sur le territoire normand. Nous pourrions mettre à disposition des membres le dossier RSE qui a été monté pour cet évènement.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, précise que le déclenchement de la guerre en Ukraine a amené à des prises de décisions des instances en interne. Les premières recommandations d'exclure la Russie et la Biélorussie ont été celles du CIO. De plus, le quai d'Orsay et le ministère nous a demandé de faire une action pour l'Ukraine afin qu'une délégation ukrainienne soit présente en France lors de la Gymnasiade en France. C'est par un travail étroit avec l'ONG ACTED que nous avons pu avoir la présence de cette délégation de 133 personnes. Monsieur GIRAULT propose aux membres du conseil de visionner un document qui relate cette aventure.

A l'issue de cette projection, Monsieur GIRAULT remercie les collaborateurs qui se sont engagés, Madame BARTHELEMY qui va dire quelques mots.

Madame Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe UNSS, convient que l'expérience vécue marquera à jamais sa vie bien que des craintes ont résidé au début de cette aventure. L'attente de la délégation s'est déroulée, pour elle, au niveau de la frontière polonaise, ce qui l'a rassurée quelque peu. Les ONG à la frontière ont organisé un village d'accueil. Les femmes et les enfants arrivaient vers cette frontière à l'état de délabrement, tout cela est condensé dans un moment très fort vécu comme dans un autre monde.

Ensuite, au bout des 2/3 du voyage, les membres de la délégation ont commencé à se détendre et à communiquer.

In fine, il est légitime de se poser la question de la suite de cette expérience pour ces personnes. Ne faudrait-il pas reprendre contact ?

Madame BARTHELEMY remercie ceux qui lui ont fait confiance et qui lui ont permis de vivre une telle expérience.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, souhaite remercier les ministères et l'INSEP dont le directeur a invité les délégations sur le séjour parisien. C'est aussi une des missions de l'UNSS et un savoir-faire que nous avons également. Il nous faut maintenant le faire savoir.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, précise que l'ONG avec laquelle l'UNSS a collaboré est ACTED. Le transport a été complètement pris en charge par cette association et l'hébergement par l'INSEP.

En définitive, notre seule dépense a été un trajet en bus pour emmener la délégation ukrainienne de l'INSEP à l'Élysée où elle a été reçue par la conseillère diplomatique de Monsieur MACRON qui fut ambassadeur à Kiev et qui s'est adressé à la délégation dans leur langue. L'émotion était palpable.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, demande des précisions sur la partie Finances qui va être développée. Une première question est posée sur les délégations et sur la présence des filles car c'est un dossier que l'UNSS porte depuis longtemps, comme sur la diplomatie au regard de notre modèle français unique. Madame FRANÇOIS demande si effectivement notre modèle a un impact.

Il est évoqué les pays qui participent aux Jeux Olympiques et Paralympiques et viennent sans filles par exemple. La position de l'UNSS doit être claire.

Une question sur le nombre de coachs est posée également. Qu'entend-on par coach ? Certaines disciplines annoncent un nombre important de coachs.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, explique que cela varie avec les activités en athlétisme par exemple il peut y avoir 2 coachs pour 1 athlète.

C'est également variable entre les sports dits individuels et les sports collectifs.

Madame FRANÇOIS pose la question du bilan en lien avec les scolaires et sur la poursuite de pratique. Il y a 20 ans, avait eu lieu une Gymnasiade à Caen déjà sur le territoire normand. L'association de ce public est indispensable notamment sur les ISF, opérations à moindre envergure. Les chiffres annoncés suite à la présentation sont précieux.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de passer au point financier.

IV) Point Finances

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, en préambule déclare être arrivée à l'UNSS le 2 février dernier en prenant connaissance de ce qui avait été voté lors de l'Assemblée générale de janvier 2022, sur proposition du Conseil d'administration. Le budget présenté était de 7,840 millions d'euros de charges et autant de produits, ce qui faisait un résultat à l'équilibre sans impact sur le résultat. Après avoir pris connaissance du rapport Mazars, il a fallu admettre que la situation était complexe.

Un travail a été réalisé pour vous présenter un document réalisé tant au CA et à l'AG qui fait état d'un déficit de presque 2M8 euros.

Ce n'est pas un résultat satisfaisant mais les coûts ont été compressés au maximum et la gestion maîtrisée sur ce projet.

Quelques hypothèses vous ont été présentées dans la note qui a été envoyée en amont. En définitive, ce sont des hypothèses liées à la TVA, à la revalorisation des droits SACEM, à l'absence de la subvention de Rouen. Pour préciser, la Ville de Rouen a accordé une subvention en argent de 100 000,00€, et de la mise à disposition de personnes et d'installations. Cela a été voté en conseil municipal en mars dernier. En juin

dernier, il n'a pas été possible de revenir sur les personnes et les installations. Le Conseil municipal de Rouen est donc revenu sur les 100 000€. Des courriers sont partis de la Direction nationale pour demander à minima une rencontre. Nous n'avons pas de retour et nous allons saisir notre avocat, avec votre accord, pour mettre en demeure la mairie de Rouen d'honorer ses engagements.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, constate que la Ville de Rouen est coutumière du fait ! En effet, cette problématique est récurrente dans d'autres secteurs sportifs.

Monsieur Emmanuel LESNE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, questionne le directeur sur les recours possibles au regard de l'engagement pris avec la Ville de Rouen.

Madame COURTET explique la démarche avec des procédures que l'UNSS a respecté, mais avec le souhait de rencontrer les référents sur la municipalité, accompagnée d'un homme de loi.

Par ailleurs, et pour compléter la présentation financière, certaines factures ne nous sont pas encore parvenues, les bons de commandes édités nous permettent aujourd'hui de vous présenter tout de même un résultat qui sera très proche du réalisé qui sera inclus dans l'exercice dont la clôture sera le 31 août 2023.

Il n'y avait pas de comité d'organisation ayant la personnalité juridique, de fait cela est intégré dans les comptes de l'UNSS. C'est ainsi que cela vous avait été présenté à l'Assemblée générale du mois de janvier et nous vous les présenterons avec ces éléments-là définitifs à la fin de notre exercice, c'est à dire lors de l'assemblée générale qui sera placée proche de la fin de l'exercice au 31 août 2023.

Le budget qui a été présenté en janvier 2022, puis amendé en juin 2022, montre des différences sur les charges et les produits. Pour certains, il y a surévaluation et pour d'autres sous-évaluation.

Vous l'avez constaté dans le tableau récapitulatif où justement les 3 colonnes montrent l'évolution qui existe entre la situation initiale qui était, en définitive, une situation avec beaucoup d'ambition.

L'impact sur l'exercice ne sera que de 2 millions d'euro. Lors de l'Assemblée générale de juin, nous avons déjà identifié un certain nombre de charges couvertes sur les exercices précédents.

Sur les comptes de 2020 et de 2021, nous avons identifié des charges qui avaient été déjà payées, des visites préparatoires, quelques projets qui avaient déjà été réalisés comme le rapport Mazars, par exemple.

Si l'événement n'avait pas eu lieu, de toute façon, cet argent aurait déjà été dépensé.

En revanche, les produits n'ont pas été passés sur l'exercice 2021 car en cas d'annulation de l'évènement, il aurait fallu rembourser les subventions, raison pour laquelle toutes les subventions vont être impactées sur l'exercice 2022, conformément aux règles comptables.

L'impact sur le résultat n'est pas de 2,206 millions d'euro mais un peu moins de 2 millions environ.

Il a été évoqué que des fonds propres de l'UNSS avaient été utilisés pour 800 000 euros.

C'était sans doute une méconnaissance. Les fonds propres n'apparaissent pas dans un compte de résultat, c'est de la réserve bilancielle. Il y a donc un décalage sur les produits entre ce qui a été présenté en janvier et aujourd'hui.

Il y a dans les produits une petite augmentation sur les droits d'inscription qui avaient été évalués à 300 000,00€ qui sont aujourd'hui plutôt de 364 000,00€. En définitive, c'est parce que les hypothèses de départ prenaient en compte un nombre de personnes un peu inférieur au nombre réel de personnes présentes lors de l'évènement.

Concernant les charges au global sur la partie sportive, elles avaient été budgétées pour 6 millions d'euro.

Les hébergements ont nettement augmenté par rapport au prévisionnel et en diminution par rapport à la période intermédiaire. C'est lié aux discussions qui ont été menées sur différents lieux d'hébergement.

Les administrateurs sont sensibles aux questions de communication. La prévision initiale était de 519 000€, soit 6,7% du budget, le pourcentage est à prendre avec précaution.

En définitive, le montant de ce pôle est moins élevé et se monte à 300 000 euros, deux fois moins. Un meilleur travail avec moins d'appel auprès de prestataires prévus, notamment concernant le développement d'une application qui ne s'est pas fait.

En revanche, la ligne « prestataires administratifs et financiers » passe de presque 404 000€ à presque 900 000 euros. Il y a dans ce différentiel plusieurs sujets. Le premier concerne les bénévoles qui ne sont pas au rendez-vous, il faut les remplacer par de l'intérim, cela coûte plus cher. Le second concerne l'agence « Spartner » qui nous a accompagnés pour le déploiement du projet avec des missions partielles et d'autres auxquelles il a fallu sursoir comme le protocole COVID, la cérémonie d'ouverture, cela questionne sur la conception d'un évènement international !

L'UNSS a essayé de pallier ces manques à moindre coût, il y a cependant un impact défavorable. Il faut ajouter que l'équipe de France n'était pas non plus dans ce budget. C'est un budget de 100 000 euros environ. L'ensemble de ces données explique la différence entre ce qui a été présenté et le réalisé présenté aujourd'hui.

Avant de répondre aux éventuelles questions, nous allons expliquer comment cela va se passer sur le résultat 2022-2023 de l'UNSS.

En définitive, on va avoir un résultat, peut être excédentaire, peut-être à l'équilibre, mais ce résultat prendra en considération ces 2 millions d'euro liés au projet Gymnasiade.

Dans le cas où nous sommes excédentaires ou à l'équilibre, il n'y aura pas de sujet.

En revanche, en cas de déficit à ce moment-là, il va falloir affecter le résultat déficitaire comme ça a été le cas par le passé, aux réserves de l'UNSS.

À chaque fois qu'on vote un résultat, s'il est excédentaire, on l'affecte aux réserves. Et, s'il est déficitaire, il vient creuser les réserves préalablement réalisées. La nouvelle équipe est arrivée en janvier et complétée à partir de février 2022. A trois mois de l'événement, il n'est pas question d'annuler, l'Etat étant un de nos partenaires et d'un grand soutien financier. Cet événement comptait parmi les grands événements annoncés avant Paris 2024.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait le comparatif du nombre de licenciés qui auraient pu bénéficier d'un projet ski. Par cet exemple, Monsieur LECAMP montre ce qu'il souhaite défendre au sein de l'UNSS.

Le premier article des statuts de l'UNSS précise que l'objet est le développement de la pratique sportive des élèves. La Gymnasiade est donc très loin du premier objet des statuts de l'UNSS.

Concernant les transports sur le territoire normand, Monsieur LECAMP compare cette dépense avec le nombre d'organisations départementales qui auraient pu être organisées.

De plus, Monsieur LECAMP fait le parallèle également avec les apports textiles qui accompagnent nos championnats et précise qu'il y avait des manques sur certains championnats nationaux.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, souhaite poser une question sur les recettes. Qu'entend-on par extra ?

Madame COURTET explique que les extras concernent certains achats comme les tables de Tennis de Table que l'on a revendues aussitôt. La revente est une recette.

Madame FRANÇOIS demande, au regard du sponsoring MAIF dont le montant était de 70 000€, pourquoi se retrouve-t-on à 0 ? Sur quelle ligne peut-on trouver cela ?

Madame COURTET informe que le contrat avec la MAIF n'est pas encore signé pour 2022. De ce fait, il est à 0, ce ne peut être que favorable, lorsque cela sera signé, on intègrera la somme de 70 000 euros.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, ajoute à l'intention de Monsieur LECAMP, que l'UNSS est soumise à la commande publique sur l'événement. Comme cela a été fait très tard, cela a donc coûté plus cher.

Madame COURTET explique que, sur la question de la participation de l'équipe de France, les délégations s'inscrivent sur la plateforme de l'ISF. Il faut alors régler le forfait pour chaque participant de 44 euros par jour, ensuite l'ISF reverse les droits d'inscription.

Les inscriptions représentent un énorme travail réalisé par la Direction nationale, pour la délégation de 215 athlètes. Ces droits s'élèvent à 77 000 euros. Le problème est que cette somme n'était pas dans le budget. Il a fallu prévoir les textiles pour chacun, les véhiculer de chez eux à Deauville pour un montant global d'environ 100 000 euros.

Madame FRANÇOIS conclut qu'il faut vraiment placer des dates butoirs fixes au risque de mettre les organisations en péril, car apparemment l'ISF n'a jamais fermé la plateforme.

Madame COURTET informe que l'UNSS est en phase de restructuration financière, afin de pouvoir identifier facilement les ressources fléchées vers les activités sportives, ce qui aujourd'hui est plutôt la demande et l'objet des statuts.

Lors du précédent conseil d'administration, il a été évoqué quelques carences, notamment en matière de pilotage de carrière pour les salariés, cela a coûté non loin de 300 000€, donc c'est dommage. L'UNSS a été sanctionnée au bénéfice des salariés, nous aurions pu mettre en place un processus qui permettait d'évaluer régulièrement, et ainsi limiter l'impact financier et de risque RH pour l'UNSS.

Nous avons travaillé également avec vous pour la mise en place d'un analytique permettant d'avoir une information financière fiable et comparée.

Aujourd'hui, comme on voudrait avoir une vision un peu plus construite, avec des spécificités locales, on a besoin de récolter des informations au niveau local, au niveau régional et enfin à la Direction nationale, on a recueilli l'information. Nous allons intégrer et présenter ces tableaux pour qu'il y ait des arbitrages en Conseil d'administration et en Assemblée générale en fonction de ce que vous vous souhaitez. Les arbitrages sont bien des arbitrages politiques présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Puis ensuite, on transmettra les informations aux niveaux régional et départemental. Des fonds seront versés et nous ne sommes pas à l'abri en milieu d'année d'avoir des besoins de trésorerie à un moment donné.

Aujourd'hui, les comptes bancaires à la Direction nationale montrent un solde déficitaire de plus de 7 millions d'euro qui s'explique notamment par la centralisation, par exemple de la paye et puis par d'autres projets qui sont aujourd'hui payés par l'UNSS nationale sur les comptes nationaux (ex. : pilotage informatique...). Les positions bancaires dans les territoires montrent un excédent de 13,5 millions d'euro lors de la dernière circularisation bancaire.

Les dépenses d'immobilisation ont été augmentées pour + de 1M d'euros l'année dernière parce que des lasers run et des fauteuils ont été achetés. Dans certains territoires, cela est passé en charges et dans d'autres en immobilisations. Il faut donc harmoniser tout cela.

Monsieur Emmanuel LESNE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, pose la question du décalage possible concernant les subventions des collectivités territoriales puisqu'il est acté que le budget passera d'une année civile à une année scolaire. Les budgets sont votés en territoire en fin d'année civile, l'année UNSS sera bien entamée. Comment cela va-t-il se régler ?

Madame COURTET explique qu'il y aura un « cut off », un arrêté spécifique qui renseignera les subventions passées sur l'exercice et sur les subventions à venir. Et cela sera réalisé car nous aurons également un analytique performant afin d'identifier chaque dépense.

Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente délégué au sport, Conseil départemental du Tarn, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF), se présente en tant que suppléante de Monsieur FLEURET. Madame ESPINOSA montre son étonnement devant le déficit annoncé de la Gymnasiade Normandie 2022 qui est plus important que le budget des sports de son département. Le département a des conventions avec les comités sportifs et c'est comme cela que se font les subventions sur l'année sportive de septembre à juin. Madame ESPINOSA explique la politique très volontariste pour l'UNSS également, comme le 14 octobre dernier à Albi avec l'organisation de la « Lycéenne MAIF/run ». Madame ESPINOSA informe les membres sur le chèque aux sports d'un montant de 23 euros octroyé dans le Tarn. Le montant global est de 50 000 euros versés directement aux associations sportives et clubs.

Madame ESPINOSA interroge la Direction nationale concernant la subvention versée par le département au service départemental de l'UNSS Tarn. Ce partenariat va-t-il alimenter l'UNSS nationale, puisque l'UNSS est une et indivisible ?

Madame COURTET précise que c'est plutôt de la trésorerie qu'un déficit car ce n'est pas la même chose qu'un compte de résultat.

La participation dans le Tarn est essentielle et elle est fléchée vers les actions du Tarn. Pour autant, le service départemental du Tarn n'a pas la personnalité juridique. Il n'y a qu'une seule association UNSS.

La subvention est sur le compte du Tarn mais les comptes du Tarn *in fine* sont agrégés dans le compte global. La subvention est dépensée pour l'activité du territoire.

Ensuite, nous avons des subventions d'ampleur nationale, nous discutons dans ce cadre avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Ces éléments seront présentés quand ils seront stabilisés.

Nous travaillons également avec l'Agence nationale du sport (ANS), nous avons été éligibles au Fonds de compensation pour un montant de 600 000€ pour l'exercice 2022 qui est lié notamment à la baisse du nombre de licenciés de l'exercice précédent et cela pour le projet sportif fédéral (PSF). En 2021, nous avons obtenu 432 000 euro sur ce fond.

Il nous était attribué pour 1,5 million d'euro que nous sommes chargés de répartir pour les AS et pour les services déconcentrés sans transiter par le compte de l'UNSS national. C'est un changement de méthode comptable.

Nous avons la réponse concernant le projet numérique pour 10 000 euros afin de moderniser notre site internet. A ce sujet, les élus des AS ont dorénavant un lien qui relie à leur propre page.

Les projets sportifs territoriaux sont les demandes faites par les territoires auprès des instances déconcentrées de l'Agence nationale du sport et auprès des conférences régionales. Notons qu'il y a aussi les départements et les régions. Tout cela est en cours.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, déclare que c'est pour cela que depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de direction, il est important d'écouter chacun au regard de la complexité de la structure et du besoin de bien appréhender son fonctionnement ainsi que celle de l'ANS. Notons que nous avons d'excellentes relations avec son directeur général, Monsieur Frédéric SANOUR. Nous avons invité les référents ANS attachés à notre fédération lors du dernier séminaire national de l'UNSS afin que nos directeurs puissent s'informer au mieux.

Madame COURTET poursuit en indiquant qu'une situation a été arrêtée au 31 août. Cependant, il nous fallait également travailler par étape, d'abord les départements puis les régions et enfin les districts. Pour ces derniers, la date de remontée a été fixée le 15 octobre, il y a 5 jours. Notons que pratiquement, pour tous les districts, la date a été respectée, nous recevons les derniers actuellement.

Dans un autre registre, auparavant nous avions une personne qui gérait la paye, on a évoqué les problèmes. La paye a été automatisée, un petit problème de paramétrage nous a empêché de ressortir les écritures comptables pour vous les présenter.

Nous allons donc répondre aux exigences de la Cour des comptes. Un travail reste à faire sur les inventaires physiques.

Sur un autre sujet, il faut que l'on travaille également sur les prévisions en Guyane et en Guadeloupe car aujourd'hui, il y a des problématiques structurelles sur ces 2 territoires. Le processus pour récupérer l'argent est activé et le pilotage de la comptabilité sur place doit être mieux encadré.

Il faut également travailler sur des fonds dédiés qui n'ont pas été mouvementés. En 2021, cela avait été dit en Assemblée générale.

Tout cela nous a permis d'établir un plan d'actions avec des informations récoltées de manière régulière avec la mise en place de tableaux à remplir. Les districts se sont plutôt bien acclimatés aux documents envoyés.

L'idée, en définitive, c'est d'avoir une clôture intermédiaire au 31 décembre qui vous permettra d'avoir un état intermédiaire. Mais encore une fois, nous n'aurions pas pu être dans cette dynamique si un constat des avancées au 31 août n'avait pas été fait.

Notre objectif est donc de permettre aux services, au 31 août, de demander des subventions. Cela a été dit précédemment, afin d'avoir un meilleur pilotage et d'effectuer des comparaisons.

Afin d'avoir des informations plus structurées, nous allons travailler sur la trésorerie, argent dont dispose l'UNSS au niveau national mais aussi au niveau local. Dans chaque district, dans chaque département, dans chaque région ou académie, nous devons travailler sur l'exhaustivité.

Jusqu'à présent, nous étions principalement à la Société générale, 700 comptes bancaires mais pas tous dans la circulation bancaire et avec des problèmes.

Dans chaque territoire, à chaque fois, il faut commander une carte bleue, changer la personne qui détient la carte bleue en cas de départ du cadre. Demander une carte bleue avec la Société générale, c'est au moins 15

jours de travail avec des appels quotidiens. De même, pour connaître la situation globale sur les comptes, c'est encore une demande chronophage.

Il est indispensable d'avoir une stratégie plus globale, des relevés numérisés sur un portail bancaire toujours actif.

La Société générale est une banque qui a pignon sur rue, ce qui est pour certaines choses très bien.

Pour d'autres, c'est moins facile. Nous sommes en train de tester une solution bancaire dans certaines académies avec « manager.one », qui est une banque dématérialisée où en définitif on peut créer notamment des cartes bancaires quasi immédiatement.

Pour le moment, nous sommes en phase de déploiement-test pour voir si cela fonctionne bien avant de déployer sur tout le territoire et surtout nous ne fermons pas les comptes bancaires à la Société générale tant que la solution n'est pas déployée pleinement. Cela nous permettra aussi de mieux appréhender les territoires de Guyane et de Guadeloupe, si la solution est satisfaisante. Pour rappel, la Guyane et la Guadeloupe ont créé des associations avec personnalité morale indépendante sans autorisation. Nous ne pouvons demander aucune information, nous sommes dans une situation délicate. Avec un tel outil, on sera plus performant.

La prochaine vraie clôture c'est à la fin de l'exercice comptable soit au 31 août 2023, avec un plan d'actions relatif également à ce qui sera fait au mois de décembre 2022 et entre décembre et août.

Nous avons travaillé sur un outil qui permettra de suivre les immobilisations sous Excel et qui permettra une meilleure performance.

Madame COURTET évoque l'archivage de documents, la digitalisation, le contrôle interne demandé par la Cour des comptes. Avec la loi « Sapin », on va travailler sur l'humain, la formation des équipes. Nous avons 30 comptables pour gérer 30 millions d'euros par an, la moyenne est à 1 pour 10 à 15 millions d'euro par an. Nous avons besoin de travailler sur les ressources, l'organigramme du national au local justement, pour savoir qui fait quoi.

Notre version du logiciel « Sage » était la version 3, en cours d'utilisation. Nous avons migré cet été à la version 8.

Un travail sur un logiciel de facturation est en prévision. Il s'agit notamment de la comptabilisation des licences qui sont aujourd'hui comptabilisées quand elles sont prélevées avec des risques d'erreurs et non pas engagées, c'est à dire quand l'enfant prend sa licence.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, ajoute qu'il est important de rentrer dans cette dynamique. Monsieur HUBAC remercie l'UNSS pour cet engagement et Madame COURTET pour en être le chef d'orchestre.

Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de La Corse, remarque que du précédent budget, il y avait des affaires aux prud'hommes. Qu'en est-il ? Concernant l'aspect analytique, c'est plutôt satisfaisant d'avoir cette séparation, animation et compétition. La demande concerne maintenant la présentation du budget d'investissement.

Madame COURTET donne plusieurs éléments concernant les prud'hommes. C'est un mécanisme comptable avec des reprises de provisions qui seront présentées dans le réalisé des comptes 2022.

Nous avons 7 contentieux en cours, 6 ont été résolus dans de meilleures conditions économiques que ce qui a été provisionné en fin d'exercice 2021.

Pour la question du budget d'investissement définitif, c'est un budget qui dépend des orientations politiques. Nous allons travailler par étapes sur le budget de fonctionnement. Nous sommes en train de faire un masque pour que les services puissent remplir leurs besoins.

Pour l'investissement, il faudra passer par la case Assemblée générale pour que vous puissiez nous aiguiller et définir les priorités.

Madame VITALI demande une dernière précision concernant l'ANS. Est-ce l'ANS qui verserait la partie directement aux services ? Est-ce que cela va être reversé de la même manière que cela se faisait ?

Madame COURTET informe qu'il y a des critères qui ont été établis, qui sont encore en cours de validation à l'ANS sur les sommes.

Monsieur Julien GIRAUD, représentant le SNEP-FSU, donne la position du syndicat qui est tout à fait favorable à une clarification de la gestion financière ainsi qu'au travail engagé. Sachant que les cadres doivent avoir du temps pour l'animation des territoires, toute optimisation est importante. Monsieur GIRAUD insiste sur le fait que la pédagogie est indispensable pour accompagner ces nouvelles orientations. Ce travail de pédagogie doit être mené au-delà, vers les acteurs du sport scolaire et les membres des différentes instances. Concernant les outils, à l'éducation nationale, il y a quelques exemples qui sont peu fonctionnels. Il faut donc vraiment choisir ces outils et veiller à ce qu'ils soient facilement appréhendés d'une part et parce que cela peut nous engager sur du long terme d'autre part.

Madame COURTET remercie Monsieur GIRAUD pour son intervention et souhaite préciser 3 éléments sur le temps mobilisé, notamment, par les services déconcentrés.

Nous avons travaillé avec la DGRH sur les postes, sur la note de service des postes vacants et ceux susceptibles de l'être.

Sur la question financière, les responsabilités qui étaient données dans ce cadre-là ne nous paraissent pas vraiment cohérentes avec le quotidien des directeurs. Donc nous repartons sur une proposition plus adaptée et dynamique.

Chacun possède des compétences particulières et nous devons travailler pour optimiser nos process, par des outils et des formations. Nous devons également composer avec la contrainte imposée de la commande publique.

Sinon, nous avons déployé les « coffres forts » pour les fiches de paies, les notes de frais en test à la Direction nationale à ce jour.

Enfin, le 3^{ème} sujet concerne la formation, le calendrier sera transmis dès qu'il sera finalisé.

Monsieur GIRAUD répond que cela doit rentrer dans un calendrier précis. Il est important pour tous d'avoir une vision sur le long terme.

Madame COURTET informe qu'elle a participé à un CDUNSS pour accompagner lors de cette instance et prendre connaissance du déroulement et du besoin des cadres.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, pense que la formation est essentielle car des présentations lors de CDUNSS et CRUNSS manquent de mesure. De fait, comme Madame ESPINOSA le soumet dans son intervention, les collectivités peuvent s'étonner du développement de certains arguments. Madame FRANÇOIS pose une question relative à l'ANS, notamment sur le 50/50 entre les services et les AS parce qu'il y a la condition à horizon 2024 que 50% de la subvention soit attribuée au AS.

Madame FRANÇOIS revient sur un sujet de ressource humaine et pose la question de la prestation. Etait-elle de 140 000 pour un an ?

Madame COURTET répond que c'est pour 4 ans.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, affirme, au niveau des districts, qu'il est question d'outils de simplification, que tout cela s'organisera avec du temps et de la pédagogie.

V) Information sur les dispositifs de la loi Sapin 2

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, profite de l'occasion pour enchaîner sur le sujet qui suit, à savoir la loi Sapin 2, loi sur la détection de la corruption et du trafic d'influence qui date de 2016, avec des obligations qui étaient dévolues notamment aux fédérations sportives et réactualisations régulières entre 2017 et 2018. Cela n'a pas été suivi à l'UNSS qui doit maintenant se mettre en conformité. L'Agence française anticorruption a deux directions, celle qui nous aide à rentrer dans le rang et celle qui sanctionne. Nous faisons partie des grosses fédérations qui sont visées avec des sanctions possibles.

Enfin, un texte de juin 2022 est venu confirmer que les fédérations françaises sportives doivent se mettre en conformité. La loi Wasserman du 21 mars 2022 et son décret du 3 octobre dernier vient préciser la protection du lanceur d'alerte. En définitive, il y a 8 choses à faire : une cartographie des risques de corruption, le dispositif de formation, le dispositif d'alerte interne, les procédures d'évaluation, les procédures de contrôle comptables internes et externes et un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Nous travaillons sur ces problématiques de conformité pour limiter les risques d'image de réputation, les risques financiers, civils, ou encore le risque pénal.

Les pages de certaines fédérations sont ternies. Les images sont ternies et nous ne souhaitons pas en arriver là.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, demande s'il y a des remarques et dans la négative propose de passer au point suivant.

VI) Information Prix Ethic'Action et autre prix

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS, présente le diaporama relatif au PRIX ETHIC'ACTION UNSS qui a été créé il y a maintenant une dizaine d'années. Il précise que la prochaine cérémonie se déroulera à l'Assemblée Nationale le 18 novembre prochain. Il informe également qu'à partir de 2023, le prix éthique rassemblera les thématiques de discrimination, harcèlement, sexisme, handicap et égalité filles/garçons. Les thématiques autour de la santé, de l'éco-responsabilité, santé et prévention contre le dopage seront organisées par ailleurs. La COVID a décalé nos organisations ; de ce fait, nous remettrons en cette fin 2022 les lauréats de 2021.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, souhaiterait avoir des informations sur les théâtres-forum et notamment savoir comment sont sélectionnés les établissements/AS, dans lesquels ils sont organisés.

Monsieur ANDREASSIAN précise que ces AS ne sont pas sélectionnées. Les cadres en départements font des démarches auprès des associations sportives qui sont ciblées pour leur spécificité ou pour leur projet. Il y en a beaucoup dans l'Eure, organisées par Hervé JOSQUIN, très fédérateur sur son département assez rural.

Madame FRANÇOIS demande ce qu'il en est du livret Ethique.

Monsieur ANDREASSIAN pense qu'il faudrait réactualiser ce support pédagogique qui avait été distribué dans toutes les établissements et réalisé par les élèves.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, poursuit l'ordre du jour avant les questions diverses, auxquelles de nombreuses réponses ont été rédigées et envoyées en amont de cette instance (voir contenu de celles-ci en toute fin de document).

VII) Information Contrat républicain et Agrément sport

Madame Marie Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, développe la partie liée au contrat républicain et à l'agrément sport. Un membre du conseil d'administration a évoqué le Pass'Sport auquel l'UNSS n'est pas exigible car n'a pas l'agrément du ministère des Sports.

Cela a amené à réfléchir sur la question des agréments. Aujourd'hui, l'UNSS n'a pas l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » (JEP), ni la reconnaissance d'utilité publique, ni l'agrément sport.

Il suffit d'en faire la demande. Pour information, l'UGSEL, l'autre structure associative du sport scolaire pour la maternelle, le primaire, le collège et le lycée dans les établissements privés est éligible au Pass'Sport.

Avec votre accord, nous allons faire les démarches pour obtenir cette agrément sport. Ces démarches, s'appuient sur la signature d'un contrat d'engagement républicain que les membres ont reçu en copie. Ce contrat est figé par la réglementation en vigueur. C'est un contrat d'adhésion qui reprend bien toutes les valeurs de l'UNSS sur la laïcité, l'égalité, enfin l'ensemble des valeurs républicaines qui nous animent. Toutefois, dans les conditions formelles, il y a la forme des statuts, cela impliquera peut-être des évolutions à prévoir.

Ces dispositifs sont importants pour les licenciés. Mais au-delà, ils sont importants pour les demandes de subventions où la signature du contrat républicain sera nécessaire. Avec l'agrément, cela ne sera acté jusqu'au niveau local.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, s'interroge au sujet du contrat républicain. De manière générale, les associations sportives sont en lien avec les établissements publics locaux d'enseignement qui ont des contrats républicains d'une autre nature que le contrat républicain sport.

Les AS sont-elles tenues de contracter un contrat républicain sport ? Il semble que pour pouvoir bénéficier du Pass'Sport, il faut au minimum que les adhésions soient de 50€.

L'adhésion à l'AS est nettement inférieure à 50 euros.

Madame COURTET informe que Madame GUTTIERREZ va intervenir. Le Pass'Sport, c'est une mesure pouvoir d'achat pour les enfants à destination des enfants et des familles. Sous condition de revenu.

Nous avons interrogé les sports, la DGESCO également pour pouvoir accéder à ce dispositif, on nous a parlé de dispositif qui allait évoluer, de chèque culture sport, de possibilité de dispositif qui serait sécable.

Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au Sous-Directeur de l'action éducative, DGESCO, répond sur les deux points évoqués.

Sur l'agrément, une attention particulière va être portée, sachant la particularité de la structure UNSS. Cette fédération n'avait pas d'agrément et n'est pas reconnue d'utilité publique.

Il faut regarder si effectivement elle déroge ou pas à cette procédure de droit commun sur le contrat d'engagement républicain. C'est un contrat qui est une mesure d'application de la loi qui a été votée en août 2021, confortant les principes de la République. Ce sont des contrats d'engagement qui s'imposent à toutes les associations qui demandent une subvention ou un agrément. C'est donc une procédure qui a été élaborée par décret. En général, lorsqu'une association demande une subvention via le cerfa de subvention, il y a une case à cocher qui informe que l'association s'engage sur le contrat républicain. Ce sont des choses qui sont assez automatisées. Par exemple, dans le cas de l'octroi de la subvention de l'UNSS, puisque c'était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, il y aura d'emblée adhésion au contrat d'engagement républicain du ministère des sports. Ensuite, effectivement, c'est de toute façon réaffirmé à chaque procédure finalement.

Monsieur LESNÉ demande si effectivement c'est l'UNSS dans sa globalité qui va adhérer et de fait toutes les AS affiliées à l'UNSS ?

Madame COURTET précise que la demande est faite pour la fédération mais pas pour les AS qui ont chacune leur propre personnalité morale. Elles devront faire leur demande individuellement.

Madame GUTIERREZ ajoute que c'est vraiment très simple et c'est inscrit dans les nouveaux cerfa.

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, évoque une réunion à laquelle il a participé. Cette information a été portée différemment, à savoir si une fédération a le contrat républicain, le comité et les AS y sont également sur le sujet des demandes de subventions. Il suffirait de cocher une case.

Pour l'instant, le Pass Sport dans sa globalité est réservé sous condition de ressources.

Ce n'est pas parce que l'UNSS va d'un seul coup avoir droit à cette aide de 50€ que cela implique une inflation du coût de la licence. Cela aidera peut-être les gens qui sont en situation précaire, mais on risque d'éloigner une catégorie qui est de plus en plus en difficulté, la classe intermédiaire.

Monsieur LECAMP espère que notre fédération, au niveau des contrats licences, mettra la barrière pour conserver un prix de licence cohérent.

Notre objectif a toujours été d'obtenir, pour la plus grande partie des élèves une activité à un prix modique et la possibilité du Pass'Sport ne doit pas faire exploser les tarifs.

Monsieur Olivier GIRAULT, directeur national, rassure Monsieur LECAMP en précisant que ce n'est pas l'objectif.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, souhaite évoquer la note sur le mécénat et le cerfa relatif aux dons en argent.

Certaines marques peuvent faire des dons. Il est important de communiquer là-dessus.

Madame COURTET profite de la question pour informer que le document a été envoyé à tous les services déconcentrés. La question du Cerfa est centrale, il faut faire cela avec prudence.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, annonce les questions diverses.

VIII) Questions diverses

Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, termine sur une remarque concernant le Pass'Sport, puisque nous sommes encore dans la négociation, pourrait être scolaire et universitaire ?

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, interroge les membres sur des compléments d'informations nécessaires en regard des réponses relatives aux questions diverses.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, espère une réponse sur le contrat-licence au moins pour la prochaine instance.

Madame COURTET explique que la commission a bien travaillé, de nombreuses questions ont été posées et des hypothèses posées. Tout cela doit être croisé avec le budget qui va être construit, pour l'instant ce ne sont que des hypothèses.

Monsieur LECAMP revendique le fait d'avoir le diaporama support de présentation des instances en amont.

Madame COURTET montre son étonnement car cela n'a jamais été fait au préalable.

Monsieur LECAMP précise que cela fait des années qu'il le demande.

Madame COURTET tentera un envoi en amont ; cependant, ce diaporama support n'est souvent prêt que la veille, voire le matin même.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, pense qu'il faut distinguer les informations dont les membres pourraient avoir besoin pour la préparation et le support de présentation. Tout ne peut pas être dévoilé avant, sinon cela perd un peu de sa saveur ! Il faut trouver le juste équilibre entre les deux.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire Nationale - SNEP/FSU, indique qu'elle est en attente des données sur les ventilation filles/garçons, non pas pour les diffuser mais à titre informatif, de même pour les délégations.

Madame COURTET vérifiera si ces données sont répertoriées dans le document de l'ISF.

Monsieur HUBAC propose la clôture de ce Conseil d'administration et annonce le prochain qui se déroulera le 15 décembre 2022. L'Assemblée générale est prévue le 21 mars 2023.

Madame COURTET informe qu'un conseil d'administration sur les aspects budgétaires est prévu le lundi 6 mars 2023. Comme c'est un retour de vacances, il faudra s'organiser pour échanger avant le conseil.

IX) Clôture du conseil d'administration

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, conclut que tout cela sera précisé à l'écrit. Monsieur HUBAC remercie les membres pour la richesse des échanges et souhaite un bon retour à chacun.

QUESTION : Les élus des AS ont sollicité lors de l'AG du 11 janvier 2022 d'avoir accès aux différents chiffres de l'UNSS. Nous avons réitéré cette demande lors de notre entretien avec la Direction Nationale UNSS le 21 avril. Nous n'avons malheureusement pas reçu les chiffres demandés à l'issue de l'entretien, à savoir le nombre de licenciés par département au regard du nombre de rencontres qui ont été organisées depuis septembre 2021. Nous souhaiterions avoir connaissance de ces statistiques lors du **CA du 12 mai 2022**.

REPONSE :

Département	Total Licences	Nombre de compétitions (définition d'inscription)
Ain	9479	95
Aisne	7393	68
Allier	5464	224
Alpes de Haute Provence	3632	162
Alpes Maritimes	15811	263
Ardèche	5296	101
Ardennes	5224	65
Ariège	4088	221
Aube	5973	61
Aude	5872	94
Aveyron	5500	423
Bas-Rhin	19561	64
Bouches du Rhône	23955	238
Calvados	9405	140
Cantal	2988	126
Charente	4966	140
Charente Maritime	12788	99
Cher	4730	52
Corrèze	3327	143
Côte d'Or	8952	84
Côtes d'Armor	7004	92
Creuse	2200	76
Deux Sèvres	6934	59
Dordogne	6379	78
Doubs Sud	8190	105
Drome	6843	100
Essonne	19883	278
Eure	10409	151
Eure et Loir	5837	140
Finistère	9821	192
Gard	8316	115
Gers	4346	70
Gironde	19444	204
Haut Rhin	14163	103
Haute Corse	2029	46
Haute Garonne	18420	276

Haute Loire	4893	138
Haute Marne	3096	46
Haute Saône	5053	120
Haute Savoie	11411	38
Haute Vienne	5659	211
Hauts Alpes	3455	64
Hauts Pyrénées	5487	51
Hauts-de-Seine	16619	114
Hérault	16004	232
Ille-et-Vilaine	11725	37
Indre	3838	119
Indre et Loire	8246	164
Isère	17946	102
Jura	5609	87
La Réunion Antenne Nord	3590	247
La Réunion Antenne Sud	6427	264
Landes	8707	142
Loir et Cher	3579	30
Loire	12733	275
Loire Atlantique	14528	138
Loiret	12021	146
Lot	2842	205
Lot et Garonne	4662	56
Lozère	1612	222
Maine et Loire	8068	136
Manche	6633	199
Marne	9466	69
Mayenne	5116	45
Meurthe et Moselle	11283	188
Meuse	4830	52
Morbihan	7003	64
Moselle	18659	124
Nièvre	4187	97
Nord	30570	188
Nord Franche-Comté	5852	120
Oise	11301	108
Orne	4848	111
Pas de Calais	23117	197
Puy de Dôme	9328	115
Pyrénées Atlantiques (Béarn)	8668	356
Pyrénées Atlantiques (Pays Basque)	6232	1630
Pyrénées Orientales	8021	381
Rhône	25754	95
Saône et Loire	11132	214
Sarthe	7526	99
Savoie	7952	89

Seine et Marne	21279	266
Seine Maritime	15821	164
Seine Saint Denis	22492	108
Somme	9829	179
Tarn	8327	151
Tarn et Garonne	5730	44
UNSSFM	4575	68
Val de Marne	16305	247
Val d'Oise	19076	236
Var	15483	130
Vaucluse	9106	272
Vendée	8481	73
Vienne	6712	87
Vosges	7275	89
Yonne	5725	119
Yvelines	23874	230
Total	940000	15336

CA UNSS du 20 10 2022 : Dans le cadre des possibilités qui sont offertes aux administrateurs, certains ont posé des questions diverses. Nous les en remercions.

Vous trouverez les réponses ci-après.

Question 1 :

Les séances de travail de la commission licences ont débouché sur différentes propositions. Le SNEP-FSU souhaiterait avoir connaissance de la date à laquelle elles seront présentées en instance afin de pouvoir les valider pour qu'elles soient intégrées dans l'élaboration du prochain budget.

Réponse 1 :

La commission contrat licences s'est réunie et a travaillé à partir de fin mai 2021 et tout au long de l'année scolaire dernière à raison de 6 temps d'échanges en visioconférence. Cette commission a fait un certain nombre de propositions.

Chacune de ces propositions a un coût. Pour l'instant, rien n'est décidé et rien n'est acté.

L'ensemble des propositions a été chiffré entre 800 000 € et 1 000 000 € de manque à gagner par an.

Lors de la construction budgétaire pour l'exercice 2023-2024, les différentes propositions seront modélisées pour en connaître l'intérêt immédiat et sur le plus long terme.

Des propositions complémentaires pourraient également être suggérées aux instances, lors des présentations budgétaires.

Question 2 : A propos des CMN

De nombreux collègues nous sollicitent quant aux CMN ainsi qu'à l'opacité de leur fonctionnement.

Pour rappel, les statuts de 2015 stipulent :

La commission mixte nationale est composée de 7 membres : du directeur national ou de son représentant, Président de la commission / 3 membres désignés par les fédérations pour 3 ans renouvelables par 1/3 chaque année / 3 membres désignés par l'UNSS pour 3 ans renouvelables par 1/3 chaque année (enseignant d'EPS / animateur d'AS).

La commission peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la compétence est de nature à éclairer ses travaux. La prise en charge des frais résultant de la participation de ces personnes supplémentaires ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit du Directeur de l'UNSS. Cette commission se réunit généralement deux fois par an.

Les élu-es des AS souhaitent avoir des précisions sur la procédure d'appel à candidature des membres des CMN afin que le process soit connu de tous et que les statuts puissent être respectés.

Réponse 2 :

Le règlement intérieur de l'UNSS en date du 2 juin 2017, qui vient éclairer les statuts de l'UNSS validé par l'AG et confirmé par le décret en date du n° 2015-784 du 29 juin 2015, notamment en matière de commission mixte (Titre 2 – organisation de l'UNSS, chapitre 5 : les commissions mixtes UNSS).

Dans chaque discipline est créée à tous les niveaux une commission mixte. Elle a pour objet de proposer au Directeur de l'UNSS toute action visant :

- à mettre en application les orientations de l'UNSS définies dans la charte du sport scolaire ;
- à créer une dynamique de la discipline ;
- à impulser toute initiative visant à renforcer la qualité des relations entre l'UNSS et la fédération sportive concernée ;
- à répondre aux sollicitations des organes disciplinaires.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Comme précisé dans la question, les compositions de chaque commission mixte sont précisées dans le règlement intérieur.

Les modalités d'appel à candidature ne sont pas précisées dans ledit règlement intérieur, ni les modalités de choix des candidats. Les durées de mandat sont précisées pour 3 ans, avec une possibilité de renouvellement par tiers chaque année, sans pour autant que le nombre de mandat ne soit limitatif.

Aussi, chaque DNA envoie à l'ensemble de la structure (tous les SD et SR) les appels à candidature (généralement en juin ou en sept/oct) du sport concerné avec les éléments du dossier à retourner : fiche de candidature à compléter et signée du chef d'établissement et du DSR ou DSD + CV et lettre de motivation à l'appui. Ces fichiers sont communs et harmonisés au sein de la DN.

Tous les dossiers de candidatures sont étudiés à la direction nationale UNSS, en prenant en compte notamment, outre le dossier de chaque candidat, des critères de représentativité des territoires (enseignant issu d'un établissement en zone rurale ou en QPV, LP ou lycée général), mixité des commissions, spécificités de certains (enseignant ou enseignante spécialisé sur les « jeunes officiels », sur le sport partagé ou l'informatique -gestion du logiciel-), la neutralité également demandé à tous (un membre CMN n'est pas un porte-parole de son AS au sein de l'UNSS) etc.

Outre cette communication, une information sur le site internet et sur OPUSS pourrait être utile pour déployer les campagnes d'appel à candidature. Les autres propositions des administrateurs sont les bienvenues pour augmenter le faire savoir et la visibilité de ces appels à candidature.

Question 3 : A propos du groupe de travail sur les élections UNSS

La mise en place d'un groupe de travail sur les élections UNSS a fait accord lors des précédentes instances. Pour autant, rien n'a encore vu le jour alors que les prochaines élections UNSS doivent se tenir à partir de septembre 2023.

Les élu-es des AS souhaiteraient avoir des informations quant à la tenue de ce groupe de travail.

Réponse 3 :

Les élections au sein des AS pour la représentativité de ces clubs au sein des instances de l'UNSS est une préoccupation importante de l'UNSS. Le processus électoral est précisé dans les statuts, mais sa mise en œuvre nécessite des échanges internes. A cet effet, le responsable juridique, Fabien Roland constituera un groupe de travail pour mener à bien cette mission pour la prochaine élection de ces représentants des AS au sein des instances.

En outre, une réflexion devra être portée sur les incidences de la loi Sport du 2 mars 2022.

Question 4 : A propos du regroupement des RNE des cités scolaires

Des établissements scolaires regroupés en cité scolaire ayant 2 RNE mais une seule AS par convention se voient encore obligés de payer 2 contrats licence. Même si cela ne concerne que peu d'établissements, ce fonctionnement entraîne des difficultés financières supplémentaires pour ces lycées. N'est-il pas envisageable dans le cadre du travail sur le contrat licence de trouver des solutions pour cette problématique ?

Réponse 4 :

Le type d'établissement « cité scolaire » n'apparaît pas dans la nomenclature du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, ce qui effectivement peut générer ces difficultés.

Effectivement, le règlement intérieur des statuts de l'UNSS permet la mise en place des conventions (article III 3 38)

S'agissant du problème sportif, il est possible de mettre en place une convention conformément à l'article susvisé.

Il y a d'ailleurs 112 rapprochements de Lycées et LP avec l'application de la dérogation III.3.38 dont une avec trois établissements.

Pour les contrats licence, cela fait partie des propositions de la commission contrat, le coût de cette mesure est d'environ 60 000€.

Question 5 : A propos de l'évolution du contrat licence

La commission sur le contrat licence a émis des propositions d'évolution du contrat licence. Les élu·es des AS souhaitent savoir quand ces propositions seront présentées et votées de manière à soulager financièrement les AS. La mise en place de ce nouveau contrat était initialement prévue pour la rentrée 2022. Son report ne doit pas aller au-delà de la rentrée 2023, car elle est attendue par les territoires qui ont tous participé à une réflexion sur cette évolution.

Réponse 5 :

La commission contrat licences s'est réunie et a travaillé à partir de fin mai 2021 et tout au long de l'année scolaire dernière à raison de 6 temps d'échanges en visioconférence. Cette commission a fait un certain nombre de propositions.

Chacune de ces propositions a un coût. Pour l'instant, rien n'est décidé et rien n'est acté.

L'ensemble des propositions a été chiffré entre 800 000 € et 1 000 000 € de manque à gagner par an.

Lors de la construction budgétaire pour l'exercice 2023-2024, les différentes propositions seront modélisées pour en connaître l'intérêt immédiat et sur le plus long terme.

Des propositions complémentaires pourraient également être suggérées aux instances, lors des présentations budgétaires.

Question 6 : Présentation ppt

Habituellement, pendant les instances, un diaporama est le support aux échanges. Nous regrettons depuis plusieurs instances de ne pas pouvoir les voir en amont.

Serait-il possible, d'ici à mardi, de l'avoir en l'état à l'instant T, tout en sachant que sur certaines rares diapos, des modifications de dernières minutes peuvent exister.

Réponse 6 :

Les flux de planches ne sont pas transmis en amont de la réunion, car ils correspondent à un soutien visuel de la présentation réalisée en séance.

Pour autant, ils sont transmis à l'issue de la présentation aux administrateurs puis partagés à l'ensemble des collaborateurs de la structure (SD/SR/Fonctionnaires/ Salariés).